

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Préavis municipal 2010-2016 n° 82 Demande d'un crédit de construction complémentaire pour la réalisation d'un terrain de sport en gazon synthétique sur le site du Martinet

Rapport de la Commission permanente des finances

Au Conseil communal de Rolle

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

La Commission permanente des finances composée de :

Mmes : Véronique Perrelet (excusée)
 Lucette Schmutz (rapporteur)

MM. Olivier Barras (excusé)
 Michel Deruaz (Président)
 Loïc Haldimann
 Christian Hay
 Olivier Paley

s'est penchée, le 4 janvier 2016, sur le préavis municipal susmentionné.

Les membres de la Commission remercient Mme la Municipale, Josephine Byrne Garelli, présente lors de cette séance, pour tous les renseignements qu'elle leur a fournis.

Références légales

Le 2^{ème} alinéa de l'article 91 du règlement du Conseil communal, entré en vigueur le 29 août 2014, relatif aux d'investissements précise : « Lorsqu'un crédit est épuisé, toute dépense supplémentaire doit être portée à la connaissance du Conseil par voie de communication écrite. Elle est ensuite soumise à son approbation dans les meilleurs délais »

L'article 39 de ce même règlement, attribue à la Commission des finances la compétence de rapporter sur cet objet.

Examen du préavis

Il s'agit d'un complément du préavis 2011-2016/n°58 dont le montant de CHF 2'355'000.- demandé a été ramené à CHF 2'035'000.- lors de la séance du Conseil du 2 décembre 2014, celui-ci refusant le crédit de CHF 320'000.- pour le gazon synthétique.

Lors de la séance du Conseil du 1^{er} septembre 2015, Mme la Municipale, Josephine Byrne Garelli, annonçait qu'une offre plus avantageuse pour le gazon synthétique lui avait été proposée et que de ce fait, le crédit accordé par le Conseil lui suffisait pour créer ce gazon.

En fait, il s'avère qu'une erreur s'était glissée dans le tableur Excel et qu'en réalité, il manque selon le Préavis n°82 un montant de CHF 127'000.- pour cet investissement.

Comme indiqué dans la Préavis n° 82, la Municipalité justifie ce montant, car sur les CHF 200'000.- prévus dans le préavis initial pour les places de parc, CHF 40'000.- ont été économisés du fait des oppositions qui ont entraîné la création de 20 places de parc au lieu de 40.

A l'unanimité des membres présents, la Commission permanente des Finances, estime que l'on ne peut pas reporter les économies réalisées sur un objet sur un autre objet. Le montant de CHF 127'000.- doit être donc augmenté de CHF 40'000.- **Ceci fait l'objet d'un amendement.**

CONCLUSION

Considérant l'exposé ci-dessus, la Commission permanente des finances vous demande, à l'unanimité des membres présents, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir accepter les conclusions **amendées** suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Vu le préavis municipal 2011-2016/ n°82 de la Municipalité du 22 décembre 2015.

Entendu le rapport de la Commission des Finances, chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. D'octroyer à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 167'000.- pour la réalisation d'un terrain en gazon synthétique sur le site scolaire du Martinet dont seront déduites les éventuelles subventions reçues du Fonds du Sport.
2. D'autoriser la Municipalité à contracter un crédit complémentaire de CHF 167'000.- à cette fin, auprès de l'établissement bancaire qui aura offert les conditions les plus avantageuses, à imputer au compte n°5200.5030.8 « réalisation des aménagements extérieurs du complexe scolaire du Martinet ».
3. D'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur une période de 15 ans.

Au nom de la Commission permanente des finances :

Rolle, le 15 janvier 2016

Le Président

Michel Deruaz

Le rapporteur

Lucette Schmutz